



COMMUNIQUE DE PRESSE

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD  
TERRITOIRE D'INDUSTRIE VALLÉE DU LOIR**

**JEUDI 20 JUIN 2019**

**En présence de :**

**Madame Sophie Brocas**, Préfète d'Eure-et-Loir, **Monsieur Yves Rousset**, Préfet de Loir-et-Cher, **Monsieur François Bonneau**, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire, **Monsieur Laurent Brillard**, Président de la Communauté d'agglomération Territoires vendômois, **Monsieur Alain Venot**, Président de la Communauté de communes du Grand Châteaudun, **Monsieur Joël Billard**, Président de la Communauté de communes du Bonnevalais, **Monsieur Jean Léger**, Président de la Communauté de communes des Collines du Perche, **Monsieur Alain Bourgeois**, Président de la Communauté de communes Perche et Haut-Vendômois, **Monsieur Yvan Saumet**, Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Loir-et-Cher, **Monsieur Michel Guerton**, Président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir, **Madame Magali Marty**, Dirigeante de Vendom'inox, **Monsieur Damien Beslay**, Dirigeant de Hamon Thermal Europe, **Monsieur Frédéric Deparpe**, Président du Cercle des Entreprises du Vendômois, **Madame Julie-Agathe Bakalowicz**, Directrice régionale de la Banque des Territoires, **Monsieur Thierry Martignon**, Directeur Régional de BPI France SA, **Madame Virginie Coppens-Ménager**, Directrice régionale de Pôle Emploi, **Monsieur Stéphane Ramman**, Directeur du Département Orientation des projets et Atouts territoriaux de Business France.

**La démarche Territoire d'industrie :**

L'initiative Territoires d'industrie s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires, centrée sur les enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité et de simplification.

Avec cette démarche, le gouvernement souhaite mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des entreprises, au service de l'Industrie et des territoires.

Cette nouvelle approche repose sur deux principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à fort enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités.

Le territoire Vallée du Loir a été labellisé « Territoires d'industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018, confirmé par le comité de pilotage régional du 28 janvier 2019.

Son périmètre s'étend sur la communauté d'agglomération Territoires vendômois, la communauté de communes du Grand Châteaudun et par extension, lors du comité régional du 11 mars 2019, les communautés de communes des Collines du Perche, du Perche et Haut-Vendômois ainsi que du Bonnevalais.

**Le Protocole d'accord a pour objectif de formaliser l'engagement des parties prenantes dans la démarche de Territoires d'industrie ; il préfigure les orientations et actions qui formeront le socle du Contrat Territoire d'industrie Vallée du Loir dont la signature aurait lieu à l'automne 2019.**

### **Les enjeux de Territoire d'industrie Vallée du Loir :**

Le Territoire d'industrie Vallée du Loir est constitué de cinq communautés de communes et d'agglomération, comprenant 142 communes pour 123 299 habitants.

De tradition industrielle, le territoire compte plus de 17 000 établissements dont 319 établissements Industrie, ce qui en fait le deuxième secteur économique par le nombre de salariés. Il pourvoit ainsi sur le territoire d'industrie Vallée du Loir à 37 % des emplois (hors agriculture et services publics) soit 8 096 emplois sans compter l'intérim.

Le tissu économique industriel est caractérisé par une grande diversité d'activités. Il se développe autour de grands pôles, entraînés par des leaders mondiaux dans leur domaine. Ces entreprises d'envergure internationale, fleurons de l'économie territoriale, drainent dans leur sillage un réseau de TPE/PME innovantes :

- automobile (Robert Bosch Automotive Steering, Traven technology, Hutchinson...),
- aéronautique (Thalès Avionics, Zodiac, Honeywell...),
- biens de consommation (Brandt France, Vorwerk...),
- équipements de jardins/loisirs (Trigano...),
- agroalimentaire et équipements agricoles (Ebly, Bel, Ets Denis, René Toy, Le Triangle...),
- fabrication de meubles professionnels, de machines outils (HMY, Caire...),
- fabrication et transformation des métaux (Guerton, Lachant Spring 28, SMC, Project, Precicast, Lajoinie fonderie, Dargaise...),

ainsi que la transformation des bois, pvc, caoutchouc, polyester particulièrement bien représentée sur le territoire (...).

La dynamique industrielle s'est constituée également à partir d'un pôle de métrologie compétitif et d'un réseau de laboratoires performants (Hexagon Metrology, Trescal, Getinge la Calhène, Cosbionat, Neuro France Implants...) en complément des centres de Recherche et développement des groupes Bosch, Bel, Thalès Avionics.

Le pôle innovation agricole contribue fortement au développement économique d'une partie du territoire, en lien avec son caractère agricole et les productions locales. Le pilier à ce jour en est le Campus Les Champs du Possible situé à Châteaudun qui s'est développé à la suite d'une lignée d'agriculteurs qui ont innovés jusqu'à devenir des industriels (la Frasem, PMA 28, Ebly...).

Un pôle formation aux métiers de l'industrie complète l'écosystème territorial, principalement autour du Pôle Formation de l'UIMM. Il est complémentaire des sections maintenance des équipements industriels et Electricité électrotechnique du lycée des Métiers Paulsen de Châteaudun. La section pilote de lignes de production du lycée Ampère de Vendôme complète le panorama des formations de ce secteur.

Enfin, il convient de noter le développement en cours d'une industrie du luxe à Vendôme, avec l'installation d'un atelier et d'un pôle de compétences cuirs précieux de la maison Louis Vuitton, faisant de Vendôme une vitrine internationale de la marque.

La présence de grands établissements et d'établissements innovants, d'activités diversifiées, d'une main d'œuvre attachée à la culture d'entreprises assure le maintien d'un dynamisme industriel certain et fait de ce secteur un atout majeur de l'économie territoriale.

Toutefois, le Territoire Vallée du Loir se trouve confronté à certaines fragilités qui peuvent en menacer la croissance.

La dépendance à de grands groupes dont les pouvoirs de décision se trouvent hors territoire et sont pour certains de dimension internationale constitue une de ces principales faiblesses. Même si ces grands comptes représentent un avantage pour le territoire, le tissu de TPE/PME sous-traitantes reste fortement dépendant de ses donneurs d'ordre.

La difficile prise en compte des mutations économiques intégrant des technologies de pointe, la transition écologique, énergétique, numérique, la difficulté des entreprises à recruter leurs collaborateurs, constituent également des freins au maintien et au développement de la plupart d'entre elles.

Les défis à relever :

- redynamiser le tissu économique industriel en favorisant le développement des activités existantes, l'adaptation de l'appareil de production tout en contribuant au développement d'activités nouvelles et l'accès à de nouveaux marchés;
- soutenir l'emploi, maintenir et développer les compétences clés, au regard des besoins actuels en recrutement et en anticipation des mutations économiques à venir;
- répondre aux enjeux de la transition écologique, énergétique, numérique en accompagnant les projets des industriels et en soutenant l'innovation;
- renforcer l'attractivité, la notoriété du territoire et des entreprises, en développant son image.

### **Les priorités/les actions inscrites dans la démarche par les partenaires :**

En s'engageant dans la démarche de Territoire d'industrie, les partenaires se mobilisent dans la mise en œuvre d'un projet d'actions proposé, construit et animé avec et par les acteurs locaux : industriels, élus, acteurs économiques, de l'emploi, de la formation, institutionnels, financeurs. Depuis le mois de février 2019, sous le pilotage des deux binômes élus/entreprises (Philippe Mercier, Vice-président de Territoires vendômois et Magali Marty, dirigeante de Vendom'Inox pour le Vendômois ; Philippe Duprieu, Vice-Président du Grand Châteaudun et Damien Beslay, dirigeant de Hamon-Thermal Europe pour le Casteldunois), ces acteurs se sont réunis en comité de pilotage local, groupe projet, pour identifier les axes d'intervention, les propositions d'action suivantes :

- **Axe 1 - Recruter** : attractivité des métiers de l'industrie, recrutement et développement des compétences, de la formation, freins à l'emploi ;
- **Axe 2 - Attirer** : synergie des acteurs économiques, attractivité territoriale, investissements fonciers et immobiliers ;
- **Axe 3 - Innover** : nouveaux modes de travail, impact économique environnemental des entreprises, transition écologique énergétique ;
- **Axe 4 - Simplifier**.

20 actions ont été retenues, chacune faisant l'objet d'une fiche détaillée, ainsi que 7 projets. Leur mise en œuvre est confiée à différents partenaires tels que les Chambres de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, le Cercle des entreprises du Vendômois, les communautés, des entreprises (Ebly, Yacka SAS), Dev'Up, des organismes tel que le CFAI ...

Contacts :

**Direction du Développement économique Territoires vendômois :**

Xavier Garnavault – 02 54 89 41 80 – [xavier.garnavault@territoiresvendomois.fr](mailto:xavier.garnavault@territoiresvendomois.fr)

Valérie Géré – 02 54 89 41 83 – [valerie.gere@territoiresvendomois.fr](mailto:valerie.gere@territoiresvendomois.fr)

**Direction du Développement économique Grand Châteaudun :**

Pierre-Henri Legrand – 06 75 32 58 92 - [pierre-henri.legrand@grandchateaudun.fr](mailto:pierre-henri.legrand@grandchateaudun.fr)